



COMMUNE DE LAMBESC

E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
29 MARS 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt-neuf mars deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé salle des associations, place des états généraux sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-trois mars deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie REYNES

REPRESENTES : Hubert BACHELARD à Claire BLANC

SECRETARE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-046	Technique Cession du véhicule Fiat Ducato immatriculé DQ-326-YW à la SAS Keos Salon-de-Provence By Autosphere - Renault
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Ville de Lambesc souhaite vendre le véhicule frigorifique « Fiat Ducato immatriculé DQ-326-YW » dont elle n'a plus d'utilité, suite au changement de titulaire du marché de la restauration collective.

Le véhicule a été proposé à la vente auprès du concessionnaire Renault Salon de Provence, qui a effectué une proposition de rachat à 14 000 euros T.T.C.

CONSIDERANT que le Fiat Ducato mis en circulation le 23/04/2015 n'est plus adaptée aux besoins des Services Techniques,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Lambesc de céder ce véhicule et l'offre de Renault,

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

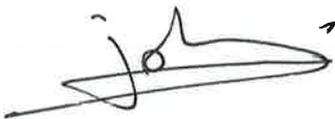
- **APPROUVE** la cession du véhicule Fiat Ducato immatriculé DQ-326-YW à la société SAS Keos Salon-de-Provence By Autosphere – Renault pour un montant de 14 000 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

